

AFFAIRE N° 41

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE BELLEPIERRE

ETUDE COMPLEMENTAIRE D'URBANISME

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT

Rapporteur : René LAI-HONG-TING.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le lancement prochain des travaux de construction (lycée, logements et équipements publics) dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de Bellepierre modifiera fondamentalement le visage non seulement du quartier, mais aussi de toute la ville.

Il a donc paru indispensable de lancer, au préalable, une étude complémentaire d'insertion de l'opération dans l'agglomération, afin que le quartier ainsi restructuré possède une relative autonomie de fonctionnement, tout en s'inscrivant avec cohérence dans le projet urbain de la Municipalité.

Dans un souci de rapidité, et en accord avec les différentes parties prenantes à l'aménagement de la Z.A.C., l'étude a été confiée, après consultation de concepteurs, à un groupement franco-anglais représenté localement par Monsieur Jean-François DELCOURT, Architecte-Urbaniste.

Le coût de l'étude s'élève à 450 000 F T.T.C., susceptible d'être subventionné à 50 % par l'Etat.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter de l'Etat le versement de cette subvention.

M. NATIVEL M. : Il s'agit d'un concours. Le Jury composé d'urbanistes de Londres et d'Architectes de métropole associés au Cabinet DELCOURT a désigné une équipe franco-anglaise. Il est question ici d'aménager la Z.A.C. de Bellepierre.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*